

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS27/21/Corr.1*
21 septembre 1998

(98-3599)

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES – RÉGIME APPLICABLE À L'IMPORTATION, À LA VENTE ET À LA DISTRIBUTION DES BANANES

Recours à l'article 21:5 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends

Corrigendum

Dans le document WT/DS27/21, à la page 5, septième ligne, remplacer "353 tonnes" par "353 000 tonnes"; et à la page 4, vingt-quatrième ligne, remplacer "ecus per tonne" par "ECU/tonne".

* Anglais et français seulement.